

Dispositif exceptionnel Un site – Un bus 2022

Le Conseil départemental du Val d'Oise œuvre pour la relance de la fréquentation des sites culturels en permettant notamment de faciliter les transports des collèves vers les sites culturels valdoisiens. Cette aide exceptionnelle prend la forme d'une dotation financière à hauteur de 450€ afin de financer les transports pour toute visite. Une soixantaine de collèves pourront ainsi bénéficier de ce soutien d'ici la fin de l'année 2022.

Comment bénéficier de ce dispositif ?

- Les sites concernés sont l'Abbaye de Maubuisson, le Château d'Auvers, le Musée archéologique départemental, le Musée de l'Outil, le Château de la Roche Guyon ou l'Abbaye de Royaumont
- Les visites sont à effectuer entre le 7 novembre et le 16 décembre 2022 inclus
- La dotation concerne uniquement les transports
- Le collève se charge de s'inscrire auprès des établissements culturels pour les visites
- Cette dotation sera versée à la suite de la visite
- Inscription préalable au dispositif via le formulaire : <https://forms.office.com/r/Zj0qrmS4rS>



DATE LIMITE de retour du formulaire : jeudi 10 novembre 2022

Le dispositif étape par étape

ETAPE 1 : Réservez votre visite directement auprès des sites culturels

ETAPE 2 : Renvoyez le formulaire signifiant que vous souhaitez bénéficier du dispositif « Un site un Bus »

ETAPE 3 : Le Département valide ou invalide votre dotation

ETAPE 4 : Lors de votre visite, signifiez au site que vous participez au dispositif Un site – Un bus

ETAPE 5 : Vous recevez la dotation de 450 €

Pour toute question vous pouvez contacter
Nathalie Larue-Gilbert
Chargée de mission Education artistique et culturelle
nathalie.larue-gilbert@valdoise.fr